

## Compte rendu

---

### Ouvrage recensé :

Jacques ROUILLARD, *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Montréal, VLB éditeur, 2008, 385 p.

par Jean-François Tremblay et Carole Gagnon  
*Recherches sociographiques*, vol. 51, n°1-2, 2010, p. 245-248.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/044719ar>

DOI: 10.7202/044719ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

Les deux premiers chapitres – « The ambivalences of learning to be Canadian » et « Colonial legacies and the clandestine curriculum » – examinent le climat pédagogique de l'époque, ainsi que les manuels et le curriculum comparé des anglophones et des francophones. Cette démarche s'avère très fructueuse non seulement pour avoir une idée des différences pédagogiques, mais également pour provoquer chez le lecteur une réflexion plus ample sur les méthodes pédagogiques d'hier et d'aujourd'hui. Le troisième chapitre, « Bilingualism, diglossia, and the other's language », explore les rencontres et les conflits des langues dans plusieurs textes de Gabrielle Roy, son « hyperconscience du langage » et son positionnement dans l'entre-deux. Au quatrième chapitre, « Translating difference : Conveying context », Rosemary Chapman considère la traduction comme un procès qui pré-suppose la rencontre avec le langage de l'Autre et, de ce point de vue, elle analyse les rapports de Roy avec ses traducteurs à l'anglais ainsi qu'avec les textes traduits. Retenons notamment la collaboration fructifère de Roy avec sa traductrice Joyce Marshall dont témoigne la riche correspondance étudiée par Chapman. L'étude comparatiste de certains extraits d'un texte original en français et ses différentes traductions à l'anglais, montre de façon saisissante les multiples variantes qui s'offrent aux traducteurs, et les enjeux qui comportent l'un ou l'autre choix de traduction.

Le dernier chapitre, « Writing Canada : Finding a place between », développe certaines des implications des chapitres précédents sur l'éducation et la langue à partir du positionnement de Roy dans l'entre-deux, notamment dans certains de ses textes tels ses articles pour *Le Bulletin des agriculteurs*, ou *La rivière sans repos*. L'auteure analyse la position ambivalente de Roy en tant que « colon colonisé », et ses rapports compliqués et parfois problématiques avec des modèles identitaires basés uniquement sur la langue ou la culture d'origine. C'est en ce sens qu'elle avance sa thèse selon laquelle Gabrielle Roy serait une exploratrice de modes d'appartenance identitaire plus proches de l'hybridité culturelle dont on parle beaucoup de nos jours, notamment dans le contexte des écritures migrantes, qui annonceraient déjà des notions de construction identitaire postcoloniales.

Beatriz CALVO MARTÍN

Université Libre de Bruxelles.

---

Jacques ROUILLARD, *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Montréal, VLB éditeur, 2008, 385 p.

Le syndicalisme québécois est riche, plural et non linéaire. Des contributions qui témoignent de la multidimensionnalité de l'action syndicale comme moteur du développement de la société et de l'émancipation des travailleurs sont non seulement bienvenues mais nécessaires. C'est dans cette lignée que s'inscrit manifestement l'ouvrage de Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec*. L'auteur présente un bilan fondé sur l'analyse des rapports des syndicats avec l'État, de leur vision du nationalisme et de l'opinion publique à leur endroit. Ces trois thè-

mes circonscrivent les trois parties de ce recueil regroupant dix textes accompagnés d'une conclusion générale.

D'entrée de jeu, l'auteur esquisse les grandes étapes des rapports du mouvement syndical avec le système politique. On considère d'abord l'action de représentation qui, dans ses structures d'intervention et ses revendications, témoigne de la prise de conscience des syndicats de l'insuffisance de la négociation collective dans l'entreprise et de l'importance de l'intervention étatique. En abordant le sujet de l'action politique partisane des années 1940, l'auteur dépeint la difficulté d'implanter dans un milieu catholique et francophone l'idéologie sociale-démocrate véhiculée par les partis fédéraux d'inspiration travailliste et l'échec, dans les années 1960, de la formation d'un parti autonome des travailleurs à l'échelle provinciale. L'avènement d'un tel parti aurait été contré par le Parti québécois dont l'orientation sociale-démocrate et le projet de société lui ont valu rapidement l'assentiment d'une majorité de syndiqués. Enfin, à la lumière de l'expérience de la participation à des organismes consultatifs, du corporatisme catholique et des sommets socioéconomiques, Rouillard explore l'implication des syndicats dans les décisions politiques, s'arrêtant notamment sur certains résultats peu fructueux de ces expériences néocorporatistes.

Le regard sur les années 1950-1970 révèle le revers important essuyé par le syndicalisme québécois dans sa capacité à défendre les travailleurs et à façonner la société, en raison de l'effet conjugué de facteurs macroéconomiques. En s'intéressant à « l'ancêtre » de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la Fédération provinciale du travail du Québec, Rouillard met en relief l'opposition idéologique entre syndicats internationaux et syndicats catholiques ainsi que l'antisindicalisme et la menace de l'intervention accrue du gouvernement Duplessis dans le domaine social. L'auteur brosse également un portrait de l'instance qui représentait les syndicats internationaux auprès des pouvoirs municipaux à Montréal (1897-1920) et dont les revendications ont placé les assises de leur projet de société.

En abordant la question du nationalisme, Rouillard identifie dans l'orientation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) - Confédération des syndicats nationaux (CSN) trois périodes qui en délimitent l'expression : la première (1921-1960) témoignant d'un nationalisme canadien dans l'appui de la CTCC à l'indépendance politique du Canada face à la Grande-Bretagne et à l'égalité culturelle et linguistique des deux peuples fondateurs ; la seconde (1960-1980) traduisant un nationalisme axé sur le Québec dans le virage de la CSN vers la prédominance du français et l'idée de l'indépendance qui s'impose progressivement dans les années 1970 ; la troisième (1980-2007) révélant un nationalisme québécois qui s'affirme davantage dans un choix clair en faveur de la souveraineté du Québec dans les années 1990, option reléguée à l'arrière-plan dans les années 2000. Examinant les réclamations de la CTCC (1921-1960) et sa position sur l'autonomie provinciale en matière de politiques sociales, l'auteur note dès 1926 un changement de perspective où la défense et la protection des travailleurs priment sur la ferveur antiétatiste des débuts et la préservation de cette autonomie, pourtant revendiquée en relations du travail.

Dans le positionnement des syndicats internationaux-FTQ à l'égard du nationalisme, Rouillard identifie trois phases : le discrédit (1897-1960) d'un nationalisme canadien-français associé aux valeurs du clergé catholique se traduisant

dans la promotion du fédéralisme centralisateur et de l'enseignement de l'anglais ; le changement radical de la FTQ (1960-1969) en faveur du nouveau nationalisme à saveur québécoise se manifestant dans son appui aux volontés autonomistes de l'État québécois qui personnifie désormais la nation canadienne-française et dans l'affirmation du caractère bilingue et biculturel du Canada ; un nationalisme québécois plus affirmé (1969-2007) dont témoignent la défense de l'unilinguisme français, l'adhésion à la souveraineté du Québec (1990) et le souhait d'autonomie de la FTQ. À la lumière de leur dépendance à l'égard des centrales canadiennes qui prônent un fédéralisme centralisateur en matière de sécurité sociale, de relations de travail et de culture, l'auteur examine la position des instances québécoises des syndicats internationaux (1920-1960) sur la protection de l'autonomie provinciale dans ces champs, soulignant le peu d'intérêt à cet égard jusqu'aux années 1950.

Dans les textes de la troisième partie, Rouillard montre l'évolution de la perception du syndicalisme au Canada (1941-2007) en s'appuyant sur divers sondages qui font état de trois mouvements : un appui favorable (1940-1950), un fléchissement de sa popularité (1970) et une amélioration de la confiance envers l'institution (milieu 1980). Son analyse de l'image du pouvoir syndical au Québec (1950-2007) donne un portrait similaire, bien qu'en général plus favorable. Témoignage d'une acceptation de la légitimité des syndicats malgré le regard critique posé, les résultats font aussi ressortir le rôle de la grève dans les fluctuations de l'opinion publique. Pessimiste, Rouillard conclut que l'avenir du syndicalisme est plutôt sombre dans le contexte d'un capitalisme favorisant une déréglementation et une forte intégration économique des marchés et que, par conséquent, l'idéal du partage de la richesse qui l'anime depuis toujours s'en ressent manifestement.

*L'expérience syndicale au Québec* n'est pas le premier ouvrage de cet auteur sur le sujet. Il doit donc être apprécié dans la continuité de ses précédentes contributions. À cet égard, il est à noter que cinq textes du recueil sont des versions « bonifiées » d'articles déjà publiés. Si l'initié y trouvera un intérêt parfois mitigé, le néophyte sera comblé par la richesse de la description et par l'analyse proposée. Quant aux textes inédits, ils justifient assurément la publication d'un tel recueil et amènent un regard sur le syndicalisme des plus enrichissants afin de comprendre son rapport avec le nationalisme québécois et le projet de société qui en découle. L'ouvrage présente également des facettes peu connues de l'histoire du syndicalisme, dont notamment la réponse des syndicats internationaux aux politiques du gouvernement de Duplessis et ce qu'ils percevaient comme étant l'avènement d'un État possiblement fasciste. L'érudit Jacques Rouillard propose un ouvrage riche en références, aux multiples emprunts à des disciplines telles que les relations industrielles, la sociologie ou les sciences politiques et faisant preuve d'originalité dans sa présentation. Or, il aurait certes mérité une conclusion avec une analyse plus étayée eu égard à l'avenir du mouvement syndical québécois. Nous recommandons cependant vivement cet ouvrage pour quiconque s'intéresse au phénomène du syndicalisme québécois.

Jean-François TREMBLAY

*Département de relations industrielles,  
Université du Québec en Outaouais,  
jean-francois.tremblay@uqo.ca*

Carole GAGNON

Candidate au doctorat en relations industrielles,  
Université du Québec en Outaouais.  
carole\_gagnon1@hotmail.com

---

Diane-Gabrielle TREMBLAY (dir.), *Flexibilité, sécurité d'emploi et flexicurité : Les enjeux et défis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, 358 p.

Partageant les mêmes vertus éducatives que les œuvres publiées précédemment sous la direction de Diane-Gabrielle Tremblay, cet ouvrage traite de la flexibilité, de la sécurité d'emploi et de l'articulation entre les deux. La poursuite simultanée de la flexibilité et de la sécurité a donné naissance à l'expression « flexicurité ». Le débat qui entoure la flexicurité, qui constitue à notre avis l'apport original de cet ouvrage, est pertinent aussi bien pour l'enseignement que pour la recherche dans plusieurs disciplines des sciences sociales. En effet, à l'instar des autres problématiques traitées par la même auteure, comme le vieillissement de la main-d'œuvre et l'équilibre travail-famille, la flexicurité est abordée ici à l'aide d'une approche pluridisciplinaire, à la fois théorique et empirique, qui combine les dimensions macro, méso et micro, de nature quantitative et qualitative, le tout étoffé par des comparaisons internationales enrichissantes.

Le concept de flexicurité a fait son apparition pour la première fois en 1999 à la suite des analyses comparatives du modèle danois et de celui des Pays-Bas, deux modèles qui ont suscité un vif débat sur la réforme des politiques de sécurité sociale et du revenu. Ces deux modèles ont en commun la coexistence d'une flexibilité du marché du travail (mesurée, entre autres, par une souplesse des législations de protection d'emploi) et une meilleure sécurité socioéconomique (mesurée, entre autres, par une meilleure stabilité de l'emploi et du revenu), deux configurations autrefois considérées comme étant irréconciliables. Aux Pays-Bas, la flexicurité a été mise en œuvre en adoptant une loi qui facilite le recours au travail temporaire par les entreprises, tout en garantissant une certaine sécurité sociale peu importe le type de contrat de travail. Au Danemark, la flexicurité a pris la forme d'une poursuite simultanée de trois objectifs : la flexibilité du marché du travail, l'indemnisation généreuse des chômeurs et des politiques actives de l'emploi (par exemple, l'obligation de participer à la formation pour les prestataires de l'assurance chômage). Le modèle danois est associé à une notion de sécurité d'emploi sur le marché du travail (ou continuité d'emploi) plutôt qu'à la sécurité d'emploi avec le même employeur (ou maintien dans l'emploi existant) comme l'indiquent Anouk Lebel et Paul Bernard. Ce modèle est présenté par certains comme une alternative au modèle américain qui favorise la flexibilité, par le truchement de la dérégulation du marché du travail, au prix d'une insécurité accrue des travailleurs (Harmut Seifert et Andranik Tangian). Par ailleurs, la flexicurité est loin de faire l'unanimité comme solution à l'insécurité socioéconomique.

Le débat portant sur l'articulation entre la flexibilité et la sécurité n'est pas récent. Selon l'argumentaire économique, la flexibilité assure une certaine fluidité